

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°64-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/07/2022
Présents	19
Absents	4
Procurations	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du treize juillet deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-huit juillet à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, MAISONNAVE Michel, ROUCH Mylène, COMTE Nicolas, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume.

Absents : LE MINEZ Monique, JOLIBERT Marie-Christine, ALEXANDRE Maria, PEISER Jean-Luc.

Procurations : LE MINEZ Monique à GARRIGUES Véronique, JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ALEXANDRE Maria à COMTE Nicolas.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne cathédrale Saint Maurice (tranche 1)

La commune de Mirepoix a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne cathédrale Saint Maurice. Conformément à l'étude réalisée en 2018 et à l'avis des services de la DRAC, ces travaux débuteraient sur les maçonneries extérieures de la cathédrale (tranche 1).

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer La maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice (tranche 1)				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de la mission de maîtrise d'œuvre (phases études et diagnostics)	108 688 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	54 344 €	50 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	16 303 €	15 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	16 303 €	15 %
		Reste à charge de la commune	21 738 €	20 %
TOTAL	108 688 €	TOTAL	108 688 €	

REÇU EN PREFECTURE
 le 25/07/2022
 Application agréée E-legalite.com

Objet : Demande de subventions – Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne cathédrale Saint Maurice.

Plan de financement – Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de mise en valeur de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice (tranche 1)				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de la mission de maîtrise d'œuvre (phases de suivi des travaux)	38 592 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	15 437 €	40 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	7 718 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	7 718 €	20 %
		Reste à charge de la commune	7 719 €	20 %
TOTAL	38 592 €	TOTAL	38 592 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2022

Application agréée E-legalite.com